



Le Grand Conseil valaisan rejette la proposition contre la Franc-Maçonnerie

Par 55 voix contre 53 et 5 abstentions, le Grand Conseil valaisan a rejeté, ce vendredi en fin d'après-midi, la proposition de son bureau visant à exiger que les députés dirigeants une Loge dévoilent leur appartenance maçonnique. Décision prise de justesse certes. Mais décision surprenante dans la mesure où le parlement de ce canton s'acheminait vers une large adoption, seul le Parti libéral-radical ayant déclaré son opposition, la gauche ne semblant guère intéressée. Les remous médiatiques provoqués par cette proposition a sans doute dû faire réfléchir certains députés qui n'en avaient pas mesuré toutes les conséquences.

Pour l'UDC – qui a fait très pâle figure lors des débats – la défaite est cinglante. C'est elle qui est à l'initiative de ce projet liberticide, avec le soutien des démocrates-chrétiens. Mais le faible écart démontre l'importance de rester sur ses gardes. Les blochériens ne s'en tiendront pas là.

D'où l'importance également de se débarrasser de toutes les crétineries que les antimaçons colportent sur les secrets maçonniques. Nous avons abordé précédemment le secret des rites, abordons aujourd'hui le deuxième, celui qui protège les délibérations en Loge.

On ne répand pas à l'extérieur, les propos échangés à l'intérieur. Ce deuxième secret est à la liberté d'expression, ce que le levain est au pain. Sans lui, les discussions au sein d'un Atelier (synonyme de Loge maçonnique) auraient la platitude des crêpes !

En effet, le franc-maçon qui prend la parole en suspectant que ses propos seront diffusés hors les murs, ne pourra s'empêcher de recourir à l'autocensure. Il n'osera pas énoncer ce qui pourrait être considéré comme une sottise ou une incongruité dans un contexte « profane ». De toute façon, il est dans ce domaine une certitude : toute parole rapportée par un tiers est déformée ; de relais en relais, ce qui était à l'origine un ver de terre dans une salade devient un serpent-minute dans un régime de banane. Le bouche-à-oreille déforme systématiquement le

Défaite de justesse !

Écrit par JMC

Jeudi, 08 Octobre 2015 12:56 - Mis à jour Mercredi, 04 Novembre 2015 17:48

message initial. Le secret des délibérations a aussi pour but de désarmer la rumeur.

Le franc-maçon peut alors sortir du rôle social qui est le sien dans le monde « profane » pour dire ce qu'il pense, sans maquillage. Il accomplira ainsi quelques pas de plus vers son Etre véritable, sans les masques qui troublent sa vision.

Dans un tel contexte, la transparence risque de prendre une tournure tyrannique en imposant le conformisme des pensées. On pourrait objecter à cela qu'un franc-maçon qui n'ose pas émettre publiquement une pensée fait montre de couardise ou de manque de confiance dans ses propos. Mais là n'est pas la question : l'Atelier est un laboratoire. Le mot même « atelier » renvoie à la notion de travail avec tout cela suppose d'essais manqués, de tentatives avortées avant de produire l'objet final. En Loge aussi, on essaie, on tente, on émet une idée, on se rend compte de son imperfection, on la modifie. Le secret des délibérations couvre aussi le droit de se contredire. Le franc-maçon qui s'exprime sait que celles et ceux qui l'écoutent ne le railleront pas et le blâmeront encore moins.

Les rituels et les traditions maçonniques imposent - j'allais dire secrètent - l'absolu respect de l'autre. Nous sommes hors du temps profane. Les combats quotidiens sont suspendus. La Loge est un des rares lieux où chaque humain sait que ce qu'il dit ne sera pas retourné contre lui, mais pour lui. Il en va autrement dans la vie « profane » où la parole attribuée à telle ou telle personne peut devenir une arme qui la vise.

La pensée dite est un peu semblable à l'embryon qui croît à l'intérieur de la future mère. Elle doit se développer à l'abri de la clarté. Et c'est lorsque le temps est venu qu'elle peut voir le jour.

Tout ce qui se dit et préside à une décision de la Loge doit être tenu dans l'ombre propice de la fraternité. En revanche, le fruit de ces délibérations n'est pas soumis à l'obligation absolue du secret. Un Atelier ou une obédience (fédération de Loges) peut fort bien – si cela est jugé utile par ses membres – rendre publics ses travaux lorsqu'ils sont achevés.

La franc-maçonnerie doit donner au monde profane des signes de son existence afin de contribuer à la bonne marche de la société. Elle s'abrite des regards de cette dernière pour vivre pleinement et librement l'initiation mais elle n'en est pas isolée de façon permanente. En

Défaite de justesse !

Écrit par JMC

Jeudi, 08 Octobre 2015 12:56 - Mis à jour Mercredi, 04 Novembre 2015 17:48

outre, la franc-maçonnerie doit également se faire connaître pour capter l'attention des profanes qui se sentent attirés par l'initiation qu'elle propose.

La Loge est une peau qui recouvre ses membres. La peau protège les organes des agressions extérieures. Mais elle leur permet aussi de respirer.

Source : [Les Blogs - Tribune de Genève](#)

Auteur : Jean-Noël Cuénod, Ecrivain et journaliste libre Paris-Léman, rédacteur en chef de La Cité.